### REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2025

#### Nombre de membres

En exercice : 54 Présents : 35 Votants : 40

Suffrages exprimés: 40

Vote

Pour: 40 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation

06 février 2025

Date de transmission en sous-préfecture

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2025-02

Contrôle de légalité

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à onze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à BESSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, président.

<u>Présent(e)s titulaires</u>: Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jean-Charles DESPLAN, Bénédicte FIRMIN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARO, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON conseillers syndicaux.

<u>Présent(e)s suppléant(e)s:</u> Messieurs PUCHE Lionel, Bernard SAUCEROTTE, Jérôme BONNAFOUX conseillers syndicaux suppléants.

<u>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats</u>: Madame et Messieurs Alain BIOLA, Jacques MAURAND, Robert MENARD, Laurence RUL, Sébastien SAEZ conseillers syndicaux.

<u>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s</u>: Messieurs Jean AUGE, Jordan DARTIER, Rémy GLOMOT conseillers syndicaux.

<u>Absent(e)s excusé(e)s :</u> Madame et Messieurs Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Laurent DURBAN, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Nicolas ISERN, Fréderic LACAS, Thierry MAURAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Armand RIVIERE, Bérenger SARDA conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier MICHEL

#### **OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

En application de l'instruction comptable M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Conformément aux règles en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget du SCoT, comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2024 Excédent de fonctionnement reporté	147 435,95
RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2024 Besoin d'investissement	
Excédent d'investissement reporté	367 864,12
RESTES A REALISER	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT En Excédent de fonctionnement reporté	147 435,95

# REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

### LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE à l'unanimité:**

- **D'AFFECTER**, le résultat de fonctionnement : 147 435,95 € en excédent de fonctionnement reporté (Recette au compte 002).
- **D'INSCRIRE**, le résultat d'investissement : 367 864,12 € en excédent d'investissement reporté (Recette au compte 001).
- **D'AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibérés à Bessan, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

> Le Président, **Sébastien FREY**